

PROVINCE DE QUÉBEC41^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 28 FÉVRIER 2017****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 28 février 2017*

Aujourd'hui, à quatorze heures trente minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

- n^o 127 Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et permettant la poursuite de la négociation ainsi que le renouvellement de la convention collective des salariés assurant la prestation de ces services juridiques

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.